



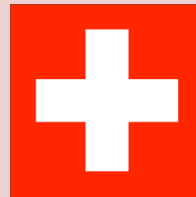
Travailler dans les secteurs du Bâtiment, de la Construction ou de la Propreté en Suisse



CHAPITRE II. Travailleurs migrants en Suisse.

Informations générales.

FACT BOX Switzerland



Capitale:	Bern
Monnaie:	Franc Suisse
Langues:	Allemand, Français, Italien, Rhéto-Romanche
Population:	7'783'000
Immigrants:	1'711'000
Surface:	41'285 km ²
Villes importantes:	Zürich, Genève, Bâle, Lausanne
Horaire	GMT + 1 heure
Préfixe international:	+44
Unités de mesure:	Mètre/ Litre/ Kilogramme/ degré Celsius



• II.1 Informations générales sur la Suisse

La Suisse est un État fédéral constitué par trois unités politiques : la confédération, les cantons et les communes. La confédération est responsable dans tous les domaines que la Constitution fédérale lui confie : politique extérieure et politique de sécurité, douanes, monnaie et élaboration de la législation de portée nationale. Les tâches qui ne sont pas attribuées à la Confédération sont du ressort des 26 cantons. Ces-ci sont compétents en particulier en matière de santé publique et de formation et culture. Chaque canton a sa constitution, son parlement, son gouvernement et ses tribunaux. Les 2596 communes représentent la plus petite unité politique suisse, elles remplissent les tâches qui leur sont attribuées par la Confédération et par les cantons telles que la tenue du registre des habitants et la protection civile. Les communes ont aussi des responsabilités propres dans plusieurs domaines : éducation, protection sociale, approvisionnement en énergie, infrastructures routières, fiscalité, etc.

La Constitution fédérale confère au peuple la souveraineté de la nation. Le peuple élit le parlement, qui représente le pouvoir législatif et qui est formée par deux chambres : le Conseil national qui représente le peuple et le conseil des Etats qui représente les 26 cantons. Le parlement élit le gouvernement qui est constitué par les sept membres du Conseil fédéral et qui représente le pouvoir exécutif. Le parlement élit aussi le Tribunal fédéral : le pouvoir judiciaire.

• II.2 Entrer en Suisse

Pour entrer en Suisse, vous devez présenter une pièce de légitimation valable, reconnue par les autorités du pays. Suivant le pays d'origine, un visa est également exigé. Si vous avez la nationalité d'un des pays concernés par l'accord de libre circulation des personnes (ALCP) et vous êtes en possession d'un passeport ou d'une carte d'identité valable, vous pouvez entrer en Suisse sans formalités préalables. Si vous n'avez pas la nationalité d'un des pays concernés par l'ALCP, vous devez être en possession d'un passeport valable et d'un visa délivré par une ambassade ou un consulat suisse à l'étranger (pays d'origine). Les documents nécessaires à l'obtention du visa sont :

- formulaire de demande de visa
- passeport (valable pour l'entière durée de votre séjour)
- 2 photos format passeport
- garantie que vous disposez des moyens financiers suffisants pour couvrir vos frais de séjour (environ 100.- CHF/jour)
- cash

Les personnes étrangères qui ne sont pas soumises à l'obligation du visa peuvent solliciter, avant l'entrée en Suisse, une assurance d'autorisation de séjour. Elle peut être utile notamment pour simplifier les procédures au passage de la frontière. Pour les candidats en provenance de pays soumis à l'obligation de visa, il est impératif de déposer la demande depuis l'étranger. Il est vivement recommandé d'entreprendre la démarche administrative au moins 3 mois avant le départ, car la procédure d'examen d'une demande de visa peut prendre un certain temps.

Les ressortissants étrangers qui prennent résidence en Suisse doivent s'annoncer auprès du bureau des étrangers ou du service de contrôle des habitants de leur nouvelle commune de résidence. Ils sont tenus de déposer une demande d'autorisation de séjour dans un délai de huit jours à compter de leur arrivée en Suisse. Les documents nécessaires pour l'obtention d'un permis de séjour sont :

- passeport valable
- visa, si exigé
- 2 photos format passeport
- garantie que vous disposez des moyens financiers suffisants pour couvrir vos frais de séjour
- certificat de mariage, si marié
- cash

Le permis de séjour est indispensable pour entrer et sortir du territoire national. Il est fortement recommandé de garder ce document sur vous. Souvent les formulaires des



bureaux communaux sont disponibles uniquement dans les langues nationales. Si vous ne sentez pas à l'aise avec la langue, il est souhaitable de vous faire accompagner par une personne qui pourra vous aider dans la traduction.

Vous devez obtenir un permis de travail pour exercer une activité professionnelle sur le territoire suisse. La Division Etrangers du Service de la Population de l'administration cantonale est chargée de la gestion de toutes les questions relatives à l'autorisation de travailler des étrangers. Chaque canton possède son propre service des étrangers. Les coordonnées de ces centres sont disponibles sur le site internet de la Office fédéral des migrations :

http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/die_oe/kontakt/kantonale_behoerden/adressen_kantone_und.html

La démarche de requête de permis de travail intervient toujours après la proposition d'emploi. C'est l'entreprise qui vous a proposé un contrat de travail, qui effectuera les tâches administratives pour l'obtention de cette autorisation.

• II.3 Promotion de l'intégration des étrangers

La loi sur les étrangers (LEtr) en vigueur depuis 2008, définit les objectifs et les principes de la politique suisse d'intégration. L'intégration y est décrite comme une tâche globale et transversale que la Confédération, les cantons et les communes doivent assumer en collaboration avec la société civile et les organisations de migrants. L'objectif est de permettre aux habitants, suisses et étrangers, de vivre ensemble pacifiquement, en partageant les valeurs de la Constitution fédérale, dans un esprit de respect et de tolérance réciproques, en vue de garantir l'égalité des chances.

Aux termes la LEtr, la Confédération, les cantons et les communes sont tenues à encourager l'apprentissage d'une langue nationale, la promotion professionnelle et les mesures de prévention en matière de santé; ils soutiennent les efforts déployés en vue de favoriser la compréhension mutuelle entre populations suisse et étrangère et de faciliter leur coexistence. Concrètement, les migrants sont soutenus afin qu'ils puissent accéder aux offres ordinaires appropriées en vue de l'apprentissage d'une langue nationale. L'objectif est de faciliter l'intégration sociale des migrants par le biais d'offres visant, d'une part, à favoriser la communication et la compréhension entre la population indigène et les migrants et entre les migrants parlant diverses langues d'origine, et, d'autre part, à motiver les migrants à apprendre une langue nationale.

La Confédération soutien, par le biais de contrats de prestation, la mise en place de centres régionaux dévolus au travail d'intégration. On distingue, d'un côté, les centres de compétence d'intégration qui jouent un rôle-clé comme points de contact et services de coordination en faveur des migrants, des communes, des particuliers et des organisations engagés dans le processus d'intégration; et de l'autre, les services professionnels d'interprétariat communautaire dans les domaines de la santé, des affaires sociales, de la justice ou à l'école qui permettent une bonne communication entre migrants et institutions concernées.

• II.4 Marché du travail

Le contexte économique suisse a été favorable jusqu'en 2008. Les principaux indicateurs du marché du travail confirment de la bonne tenue de l'économie suisse: le nombre de personnes actives occupées, le nombre d'emplois et le volume total des heures travaillées progressent sensiblement, le chômage diminue et les immigrations de main-d'œuvre dépassent largement les émigrations. La crise des marchés financiers de fin 2008 a influencé rapidement cette évolution et en 2009, l'emploi reculé et le nombre de chômeurs a augmenté sensiblement.

Depuis 2001, la Suisse connaît une forte immigration de travailleurs étrangers. Selon l'OFS, entre 2004 et 2009, la progression du nombre de personnes actives non suisses est trois fois plus élevée que celle du nombre de travailleurs suisses. Cette différence est encore plus marquée si l'on ne considère pas les naturalisations. Sur l'ensemble de la période, les taux de sans-emploi des étrangers restent de deux à trois fois plus élevés que ceux des Suisses.

En Suisse, l'emploi continue de se féminiser : l'activité féminine progresse toujours plus fortement que celle des hommes. Les données de l'OFS nous montrent que cinq femmes actives occupées sur six travaillent dans le secteur des services et plus d'une femme active occupée sur deux travaille à temps partiel. Même si aujourd'hui la majorité des hommes exercent aussi leur activité dans le secteur tertiaire, le secteur industriel représente encore un tiers des emplois masculins.

Personnes actives occupées par sexe et nationalité (Moyennes annuelles en milliers)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Total	4169	4201	4304	4413	4500	4529
Suisses	3122	3136	3198	3257	3291	3287
Etrangers	1047	1065	1106	1156	1209	1242
Hommes	2315	2331	2385	2447	2474	2473
Suisses	1674	1678	1706	1737	1739	1721
Etrangers	642	653	679	709	735	752
Femmes	1854	1870	1919	1966	2026	2056
Suisses	1448	1458	1492	1520	1552	1566
Etrangers	405	413	427	446	474	490

Source : OFS

Entre 2004 et 2009, le marché du travail poursuit son processus de tertiarisation. En effet, le secteur des services continue de progresser plus rapidement que le secteur industriel. Pourtant, le secteur secondaire connaît une forte progression à partir de la fin de l'année 2005, l'activité industrielle affichant même en 2006 une progression plus soutenue que l'emploi tertiaire. Ce rebond du secteur secondaire prend toutefois fin en 2007.

Selon les relevés du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), à fin août 2010, 142'879 personnes étaient inscrites au chômage auprès des offices régionaux de placement. Le chômage a diminué de 7'952 personnes (-5,3%) par rapport au mois correspondant de l'année précédente. Le chômage des jeunes (de 15 à 24 ans) a touché le chiffre de 24'776, diminuant de 4'522 personnes (-15,4%) par rapport au même mois de l'année précédente.



Liens Utiles :

[Confédération suisse](#)

[Département fédéral de justice et police](#)

[Office fédéral des Migrations](#)

[Office fédéral de la statistique](#)

[Documents de voyage pour entrer en Suisse](#)

[Pays ALCP](#)

[Formulaire de demande de VISA](#)

[Représentation suisses à l'étranger](#)

[Bureau de l'intégration](#)

[Portail suisse de l'intégration](#)

CHAPITRE III. Vivre et travailler en Suisse.

Informations générales

• III.1 Vie de tous les jours

Coût de la vie

La Suisse ne faisant pas partie de l'Union Européenne, elle utilise comme monnaie courante le franc suisse (CHF). Dans les grandes surfaces commerciales, pour permettre une comparaison, les prix sont souvent indiqués en CHF et en Euro. Il est possible de payer en Euro, mais on vous rendra la monnaie en CHF. Les cartes de crédit sont acceptées dans la majorité des commerces et des restaurants. La totalité des banques, la majorité des bureaux de poste, de nombreux centres commerciaux et plusieurs gares proposent un distributeur automatique. Ceux-ci sont ouverts 7/7 et 24/24. Tous ces distributeurs acceptent les principales cartes et réseaux mondiaux (Visa, Eurocard/Mastercard, EC, Postcard, Maestro, Cirrus, Electron, Plus, Eufiserv, Cash).

Selon une étude statistique menée par l'OCDE, la Suisse fait partie des pays les plus chers d'Europe. Voici quelque exemple de prix pratiqué en Romandie :

	Prix
1 plat du jour dans un café-restaurant	CHF 18.-
1 Big Mac	CHF 6.90
3 dl de Coca-Cola dans un café-restaurant	CHF 4.-
1 café dans un café-restaurant	CHF 3.-
1½ litre d'eau minérale dans un magasin	CHF 1.80
1 litre de lait dans un magasin	CHF 1.80
½ kg de pain dans un magasin	CHF 2.50
6 œufs dans un magasin	CHF 3.-
1 place de cinéma	CHF 18.-
1 billet de bus urbain (p.ex. Lausanne)	CHF 2.40

Source : <http://www.orbe-tourisme.ch>

La répartition des dépenses ménagères est ainsi divisée :

Dépenses des ménages	Répartition
Alimentation et boissons	7.7%
Alcool et tabac	1.2%
Vêtements et chaussures	2.9%
Logement et énergie	16.9%
Ameublement et entretien	3.2%
Santé	4.0%
Transports et communication	9.9%
Loisirs, culture, récréation	12.5%
Impôts	13.7%
Assurances (prévoyance, maladie, ass. privées)	22.2%

Source: Office fédéral de la statistique (2005)

Logement

Se loger coûte cher et la plupart des personnes vivant en Suisse sont locataires. La Suisse possède d'ailleurs le taux de logements occupés par leur propriétaire le plus bas d'Europe: en 2000, seuls 34,6% des logements appartenaient à ceux qui y habitent. Pour trouver un logement, il est souhaitable de passer par des agences immobilières, des régies ou des



gérances: la plupart ont des sites Internet permettant la recherche et la visualisation d'appartements ou de maisons à louer. Il existe, sur Internet des sites spécialisés regroupant de très nombreuses offres, dont celles de gérances et de privés. Voir par exemple cette liste non exhaustive :

www.immoscout.ch
www.homegate.ch
www.immovista.ch
www.immostreet.ch

Une autre possibilité est celle de consulter les petites annonces paraissant dans la presse locale, soit dans les offres soit en plaçant soi-même une demande. Si une annonce vous intéresse, contactez la régie ou la personne l'ayant publié pour une visite du logement. En cas d'intérêt, vous devez vous inscrire et faire une demande à la régie pour l'objet convoité, en remplissant un formulaire. C'est la régie ou le propriétaire qui sélectionnera les locataires parmi toutes les demandes. Cette procédure peut prendre plusieurs semaines et n'offre aucune garantie. L'appui ou une recommandation du locataire précédent peut parfois jouer en votre faveur. Pour traiter votre dossier, le bailleur demande des preuves de solvabilité. Il vous faudra présenter les documents suivants:

- attestation de salaire ou certificat de salaire récent de moins de trois mois
- attestation de l'Office des Poursuites et Faillites pour les personnes qui ont déjà résidé sur le sol Suisse
- pièces d'identité avec votre carte de légitimation, ou l'attestation temporaire de la Mission Suisse

Lors de l'attribution du logement, les régies demandent en garantie le montant de plusieurs mois de location (de un à trois mois).. Cette garantie est débloquée et restituée au locataire lorsqu'il quitte le logement loué si aucun dégât grave n'est constaté. **Certaines sociétés proposent de cautionner cette garantie pour vous, moyennant un financement, et vous évitent ainsi de devoir bloquer plusieurs milliers de francs.** Il n'est pas obligatoire mais fortement conseillé d'établir avec la régie un état des lieux, soit un document établissant les conditions initiales de l'objet à louer.

Se déplacer

La Suisse compte trois aéroports internationaux, celui de Zurich, celui de Bâle-Mulhouse et celui de Genève. Les transports publics suisses sont considérés comme un modèle dans le monde entier. En effet, la Suisse bénéficie d'un réseau de transports très diversifié et reconnu pour sa fiabilité et sa ponctualité. Les horaires des trains et des bus se combinent aisément et offrent d'excellentes connexions pour se rendre d'un endroit, même isolé, à un autre. Les Chemins de Fer Fédéraux (CFF) offrent toute une gamme de titres de voyage: billets, cartes de parcours et abonnements et possèdent un horaire en ligne très performant, qui couvre tout le réseau des transports publics (trains, bus et bateaux). Il est même possible de commander et imprimer un billet chez soi.

Près de 71'000 km de routes parcourent la Suisse et on y roule à droite. En Suisse, les panneaux indiquant les autoroutes sont verts; les panneaux indiquant les routes principales sont bleus. La Suisse prélève des redevances pour l'utilisation des autoroutes. La vignette autoroutière correspond à une redevance forfaitaire obligatoire pour chaque véhicule, elle peut être obtenue auprès des postes de douane, bureaux de poste, stations service, organisations automobiles et gares ferroviaires et elle est valable du 1er décembre au 31 janvier de l'année faisant suite à l'année suivante.

Se déplacer en voiture n'implique pourtant pas forcément la possession d'une voiture. Le modèle du "covoiturage" connaît un succès croissant en Suisse et il a même donné naissance à des entreprises spécialisées. La coopérative Mobility, fondée en 1997, possède des voitures dans la plupart des villes du pays. Ses membres peuvent y avoir accès grâce à un système de réservation par Internet.



• III.2 Travail

Salaires

Le salaire moyen en Suisse est objectivement élevé. Pour avoir une idée claire de ce à quoi correspond votre salaire, il faut prendre en considération deux aspects : en premier lieu le coût de la vie élevé et ensuite la structure des charges salariales. En Suisse, les charges sociales qui pèsent sur les employeurs sont moins importantes que celles de la plupart des pays d'Europe, certaines charges n'étant pas prises en compte dans les salaires. L'assurance-maladie, par exemple, est à la charge intégrale de l'employé. Vous devrez donc, par vous-même et indépendamment de votre salaire, régler à part votre cotisation d'assurance-maladie.

Le droit suisse ne fixe pas de salaire minimum, il existe par contre en certaines branches professionnelles des conventions collectives ou contrats-types de travail prévoient un salaire minimum pour la profession concernée. La loi suisse fixe le temps de travail maximal à 45 heures par semaine pour les travailleurs occupés dans des entreprises industrielles, pour le personnel de bureau et le personnel technique. Pour tous les autres travailleurs, la limite est fixée à 50 heures. La durée minimale des vacances fixée par la loi est de cinq semaines pour les travailleurs et les apprentis jusqu'à l'âge de 20 ans révolus et de quatre semaines pour les travailleurs et les apprentis âgés de plus de 20 ans révolus.

Trouver un travail

Afin de trouver un emploi en Suisse vous pouvez faire appel à plusieurs sources : réseau personnel, bourse d'emploi en ligne, postes mis au concours sur le site Internet des entreprises, dans les journaux, etc. Une candidature standard pour un poste de travail prévoit une lettre de motivation, qui est le premier élément que le recruteur percevra de votre dossier de candidature, un CV et une liste exhaustive de vos activités professionnelles et de vos certificats. De nombreux ouvrages et sites Internet proposent des modèles : (liste non exhaustive)

<http://www.espace-emploi.ch/jobsuche/bewerbungstipps/>

<http://emploi.travailler-en-suisse.ch/category/cv-lettres-suisse>

<http://www.expats-welcome.com/fr/guides/europe/suisse/recrutement.html>

<http://www.publicjobs.ch.ch/publicjobs/cms/fr/119/ratgeber/job/uebersicht.html>

Impôts

Les personnes qui, sans être au bénéfice d'un permis d'établissement (permis C), sont domiciliées ou en séjour en Suisse sont, au regard du droit fiscal, assujetties à un impôt perçu à la source. Toutefois, si l'un des conjoints a la nationalité suisse, bénéficie d'un permis d'établissement (C) ou du statut de réfugié politique, les époux sont imposés selon la procédure ordinaire (déclaration d'impôt) et non soumis à l'impôt à la source. Pour les personnes arrivant de l'étranger en cours d'année fiscale, l'assujettissement débute à la date de leur arrivée. L'impôt sur le revenu est fixé et perçu pour chaque période fiscale. La période fiscale correspond à l'année civile.

• III.3 Sécurité sociale

L'assurance-vieillesse et survivants AVS est le principal pilier de la prévoyance sociale suisse. Elle vise à compenser partiellement la diminution ou la perte du revenu du travail due à l'âge ou au décès. L'AVS profite à toutes les personnes qui habitent ou travaillent en Suisse.

L'assurance-invalidité (AI) est une assurance obligatoire, au même titre que l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et l'assurance-maladie (AMal). Elle vise à prévenir l'invalidité grâce à des mesures de réadaptation et à garantir les moyens d'existence aux personnes assurées devenues invalides, grâce à des prestations en espèces.



La prévoyance professionnelle est une assurance qui permet aux assurés la possibilité de maintenir de façon appropriée leur niveau de vie antérieur à la retraite. L'objectif de la PP est d'atteindre – complémentarément à la rente AVS/AI – 60% du dernier salaire.

L'assurance chômage (AC) fournit des prestations en cas de perte de travail, de suspension du travail due à des intempéries, de réduction de l'horaire de travail et lorsque l'employeur est insolvable. Elle finance également des mesures de réinsertion professionnelle.

Les allocations familiales constituent, avec les allègements fiscaux, la principale mesure de compensation des charges familiales. Elles comptent au nombre des assurances sociales. Contrairement aux autres assurances sociales, les allocations familiales représentent un complément du revenu non pas une substitution.

Les prestations de la prévoyance individuelle facultative viennent s'ajouter à celles de l'AVS/AI et de la prévoyance professionnelle pour maintenir le niveau de vie antérieur de l'assuré lors de la retraite.

L'assurance-maladie obligatoire garantit à toute personne vivant en Suisse l'accès à un ensemble de soins médicaux de qualité et à un traitement médical approprié. Toute personne domiciliée en Suisse doit s'assurer ou être assurée par son représentant légal dans les trois mois qui suivent sa prise de domicile ou sa naissance. **Les étrangers sont soumis à l'obligation de s'assurer lorsqu'ils détiennent une autorisation de séjour valable d'au moins trois mois ou si l'autorisation d'exercer un travail salarié est de moins de trois mois mais qu'ils ne sont pas couverts par une assurance étrangère équivalente.** L'assurance-maladie est gérée par une pluralité d'assureurs : les caisses agréées doivent accepter pour l'assurance de base toute personne soumise à l'obligation de s'assurer, quel que soit l'âge, l'état de santé, sans réserve ni délai. La franchise est le montant annuel que l'assuré prend à sa charge et jusqu'à hauteur duquel l'assureur ne rembourse pas les frais. Au-delà de ce montant, l'assuré est tenu à payer une participation. Celle-ci correspond à un pourcentage déterminé par la législation (10%), mais plafonné annuellement. L'assureur paie donc les frais dépassant le montant de la franchise, déduction faite de la participation de l'assuré. Le montant de la franchise intervient dans la détermination de la prime de l'assuré, plus la franchise est élevée, plus la prime se trouve réduite. Quelle que soit la franchise cependant, le droit aux prestations reste le même. Les franchises à option sont de 500, 1000, 1500, 2000 et 2500 CHF pour les adultes et de 100, 200, 300, 400, 500 et 600 CHF pour les enfants.

Bien qu'elle ne soit pas obligatoire, l'assurance de responsabilité civile privée (RC) peut se révéler utile pendant votre séjour en Suisse. Il s'agit d'une assurance qui couvre les assurés contre les prétentions en dommages et intérêts formulées par des tiers sur la base des dispositions légales en matière de responsabilité civile (dégâts matériels et / ou lésions corporelles). Dans certains cas, vous êtes tenus à souscrire une assurance RC particulière. En effet, en Suisse, tout détenteur d'un véhicule doit obligatoirement avoir une RC pour véhicules automobiles ; et si vous êtes locataire ou propriétaire, vous devez souscrire une garantie de responsabilité civile spécifique.

• **III.4 Ou trouver des informations utiles et qui peut vous aider**

Offices fédéraux et autres institutions

Commission fédérale pour les questions de migration (CFM)

<http://www.eka-cfe.ch/> (allemand, anglais, français et italien)

La Commission fédérale pour les questions de migration est une commission d'experts du Conseil fédéral. La CFM traite des questions sociales, économiques, culturelles, politiques, juridiques et démographiques. Elle prend notamment position sur les questions de migration et d'intégration.

Direction du développement et de la coopération (DDC)

<http://www.ddc.admin.ch> (allemand, anglais, espagnol, français et italien)

Home >Thèmes >Migrations

La DDC est l'organe fédéral en charge de la coopération internationale au développement.



Parmi les thèmes mentionnés sur son site figure la migration, dont les risques et potentiels sont analysés.

Division politique IV, Sécurité humaine – Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)

<http://www.eda.admin.ch> (allemand, anglais, français et italien)

Home >Le DFAE >Organigramme >Directions et divisions >Division politique IV

La Division politique IV du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) est en charge de la mise en œuvre des objectifs de promotion civile de la paix et du renforcement des droits de l'homme. Elle a organisé en automne 2007 une conférence intitulée « La migration – Opportunités et défis ».

Office fédéral des migrations (ODM)

<http://www.bfm.admin.ch> (allemand, anglais, français et italien)

Home >Thèmes

L'Office fédéral des migrations traite de toutes les questions relevant du droit des étrangers et du droit d'asile en Suisse. Le site donne accès à divers thèmes concernant les migrations, dont l'aide au retour et la réintégration, que l'ODM développe pour certains pays en collaboration avec la Direction du développement et de la coopération (DDC) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). De nombreux documents sont téléchargeables sur le site Internet.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) – Antenne suisse

<http://www.ch.iom.int> (allemand et français)

Home >Activités

L'OIM est une organisation intergouvernementale active mondialement dans le domaine de la migration. L'« OIM Berne » est le bureau de contact et de coordination pour les questions nationales et internationales relatives à la migration en Suisse. Le site consacre une partie de ses activités à l'aide au retour, à l'immigration vers un pays tiers ainsi qu'au regroupement familial.

Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) – Centre de prestations Coopération et Développement économiques

<http://www.seco-cooperation.admin.ch> (allemand, anglais, français et italien)

Le centre de prestations Coopération et Développement économiques du SECO est chargé, conjointement avec la Direction du développement et de la coopération (DDC), de coordonner la coopération de la Suisse avec les pays en développement, les pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale et les dix nouveaux Etats membres de l'Union européenne (UE). Ses objectifs sont l'intégration des pays dans l'économie mondiale et la promotion de leur croissance économique afin de réduire la pauvreté.

Caritas Suisse

<http://web.caritas.ch> (allemand, anglais et français)

Home >Suisse >Migration/Asile

Caritas Suisse est une association d'entraide faisant partie du réseau des Caritas, présent dans plus de 200 pays. Sur le site sont présentés les parrainages et les divers domaines dans lesquels l'organisation est active, notamment celui de la migration et de l'asile.

Croix-Rouge suisse

<http://www.redcross.ch> (allemand, anglais, français et italien)

Home >Intégration >Migration

La Croix-Rouge suisse est le membre local du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elle a pour but de protéger la vie, la santé et la dignité des personnes en détresse. Sur le site de l'organisation suisse, on trouve une section relative à la migration



en Suisse, et en particulier aux questions d'aide au retour et de formation.

Entraide protestante suisse (EPER)

<http://www.eper.ch> (allemand et français)

L'EPER est l'œuvre d'entraide des Eglises protestantes suisses. Elle apporte une aide d'urgence et de survie afin de pouvoir améliorer les conditions de vie de manière durable. Dans le cadre de son engagement en faveur des réfugiés et des personnes déplacées, l'EPER conduit notamment des projets d'intégration en Suisse et dans les pays en développement.

Fédération genevoise de coopération (FGC)

<http://www.fgc.ch> (allemand, anglais, espagnol et français)

Home >Actualités >Forums

La FGC joue le rôle d'interface entre les associations membres et les collectivités publiques genevoises. Dans l'idée d'un espace de dialogue et d'échanges, elle travaille avec ses partenaires pour combattre les inégalités dans le monde et augmenter la liberté de choix des sociétés et des peuples dans leur construction d'un mieux-être économique, social et culturel.

Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO)

<http://www.fedevaco.ch> (français)

La FEDEVACO joue le rôle de plate-forme d'échanges entre ses associations membres et les collectivités publiques vaudoises. Elle cherche des financements institutionnels pour les projets de ses membres et promeut un dialogue et une « réciprocité » Nord-Sud sur des thématiques particulières.

Forum pour l'intégration des migrantes et des migrants (FIMM)

<http://www.fimm-integration.ch> (allemand et français)

Le FIMM Suisse est l'organisation faitière des associations de migrants en Suisse. Les communautés de plus de 50 nationalités y sont représentées. Le site trace un bref portrait de l'organisation et présente ses objectifs et axes stratégiques.

Humanrights.ch – Association suisse pour les droits humains (MERS)

<http://www.humanrights.ch> (allemand, anglais et français)

Home >Nos services >Thèmes de A à Z >Droit et politique d'asile et des réfugiés et >Droit et politique des étrangers

L'Association suisse pour les droits humains promeut, réalise et coordonne des projets en relation avec les droits humains. Une attention particulière est portée à la situation des migrants, des demandeurs d'asile et des sans-papiers.

Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)

<http://www.osar.ch> (allemand, anglais et français)

Home >Adresses/Liens

L'OSAR est l'organisation faitière des œuvres d'entraide suisses actives dans l'aide aux réfugiés. Le site informe de manière détaillée sur le droit d'asile, la politique d'asile suisse et la situation dans les pays d'origine des réfugiés.

Solidarité sans frontières (SOSF)

<http://www.sosf.ch> (allemand et français)

Home >Migration

SOSF est une organisation indépendante d'information dans les domaines de la politique d'asile et migratoire, du racisme et des droits humains. Elle collabore directement avec les personnes touchées. Elle lutte pour la bonne entente entre tous, indépendamment de l'origine de chacun et dans l'égalité des droits, et contre la xénophobie et le racisme.



Swiss Academy for Development (SAD)

<http://www.sad.ch> (*allemand, anglais et français*)
Home >Domaine >Dialogue interculturel

La SAD est une fondation d'utilité publique active dans la conception et la réalisation de solutions et de stratégies durables dans le domaine de la coopération au développement et de l'intégration. Soutenant l'intégration et la participation des groupes culturels, la SAD a réalisé des études scientifiques et des projets axés sur la pratique de la cohabitation au sein de sociétés pluriculturelles.

Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM)

<http://www.migration-population.ch> (*allemand, anglais et français*)

Le SFM est un institut de l'Université de Neuchâtel qui effectue des travaux de recherche dans le domaine des migrations et des questions démographiques. Le site donne un descriptif des publications de l'institut, dont la plupart sont téléchargeables en ligne.

CHAPITRE IV. Travailler dans le secteur de la construction en Suisse.

Informations générales, liens et références

En Suisse, d'après la nomenclature générale des activités économiques (NOGA) le domaine de la construction comprend les secteurs suivants:

- Construction de bâtiments (NOGA 41)
promotion immobilière, construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels)
- Génie civil (NOGA 42)
construction de routes et de voies ferrées, construction de réseaux et de lignes, construction d'autres ouvrages de génie civil (p. ex. construction de ports, de barrages et de digues)
- Travaux de construction spécialisés (NOGA 43)
travaux de démolition et travaux de préparation des sites, travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation (p. ex. peinture et vitrerie), autres travaux déconstruction spécialisés (p. ex. travaux de couverture).

Environ 315'000 personnes travaillaient dans la construction en 2008. c'est la branche la plus importante du secteur secondaire (29.7% des emplois) et la troisième pour l'ensemble de l'économie (7.8% des emplois).

C'est un domaine à forte prédominance masculine (90% d'hommes) ce qui en fait la branche avec le plus fort taux d'emplois masculins en Suisse.

Le travail à temps partiel (taux d'activité inférieur à 90% d'un plein temps) représente 9.5% des emplois du bâtiment ce qui est bien inférieur à celui du secteur secondaire (11.7%) ou de l'ensemble de l'économie (30.8%). Ce taux est variable suivant les secteurs : 11.1% dans les travaux spécialisés, 6.7% dans la construction de bâtiments et 5.8% dans le génie civil. Entre 2005 et 2008 le travail à temps partiel a progressé deux fois plus vite que celui des emplois à plein temps (+12.3% contre +5.1%) et cela dans les trois secteurs.

Près des deux tiers des emplois sont occupés par des suisses, les étrangers représentant 36% des employés. L'emploi des étrangers est donc bien plus important que dans l'économie globale (25.8%) et que dans le secteur secondaire (33.5%). Entre 2005 et 2008, les augmentations du nombre des employés suisses (+5%) et étrangers (+7%) dans le domaine de la construction sont inférieures à celles du secteur secondaire dans son ensemble (+5.3% pour les suisses et +13.7% pour les étrangers).

Plus de 90% des emplois se trouvent dans des PME qui représentent 99.9% des quelque 36'500 entreprises du domaine.

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=3992>

Les conditions de travail dans le domaine de la construction sont régies par un ensemble de Conventions collectives de travail (CCT) conclues entre les partenaires sociaux et engageant légalement les signataires. Les contrats de travail conclus avec des employeurs signataires de CCT reprennent les minimas fixés par celles-ci. Le domaine comprend notamment une convention nationale du domaine principal de la construction (CN) dont sont exclus les contremaîtres, le personnel dirigeant et le personnel technique et administratif (autres CCT).

Les salaires minima prévus par la CN sont les suivants :
Salaires de base dès le 1er janvier 2010

(en francs par mois resp. heure)

Zone de salaire	Classes de salaire									
	CE		Q		A		B		C	
Rouge	6'219	35.35	5'528	31.40	5'322	30.25	5'016	28.50	4'462	25.35
Bleu	5'966	33.90	5'449	30.95	5'248	29.80	4'884	27.75	4'393	24.95
Vert	5'713	32.45	5'375	30.55	5'174	29.40	4'752	27.00	4'330	24.60

CE : Chef d'équipe

Q : Ouvrier qualifié de la construction en possession d'un certificat professionnel

A : Ouvrier qualifié de la construction

B : Ouvrier de la construction avec connaissances professionnelles

C : Ouvrier de la construction

Les zones de salaire sont principalement des zones territoriales. Cependant dans un même territoire des classes de salaires différentes peuvent correspondre à des zones (couleurs différentes). Ainsi dans les cantons de Vaud et Genève, les CE sont en zone bleu et les autres en zone rouge. De plus, pour un même canton, les salaires horaires et mensuels d'une même classe peuvent être dans des zones (couleurs) différentes. Ainsi à Zürich les Q, A, B et C sont en zone bleu pour les salaires mensuels et rouge pour les horaires. Les détails sont dans l'annexe 9 de la CN.

http://www.baumeister.ch/fileadmin/media/2_Kernthemen/LMV/lmv2_f.pdf

La durée hebdomadaire du travail est de 37,5 heures (5 x 7.5h) au minimum et de 45 heures (5 x 9 h) au maximum. Des dérogations sont possibles, par exemple en cas d'intempéries ou de pannes. Les travailleurs ont droit à treize salaires par année. Le travail au noir (non déclaré) est fortement sanctionné.

Les travailleurs soumis à la CN sont assurés par l'entreprise contre la perte de gain et les accidents par l'entreprise.

Entre 20 et 50 ans les travailleurs ont droit à 5 semaines de vacances annuelles. Pour les autres le droit est de 6 semaines.

Le perfectionnement professionnel est encouragé et les travailleurs peuvent bénéficier de 5 jours par année de congé (sans rémunération ni prise en charge de frais de cours par l'employeur) à cette fin. Les syndicats et associations patronales informent régulièrement les travailleurs sur les possibilités de formation.

Le travail à la saison fait l'objet d'un article particulier (art 20) qui stipule notamment que « Les travailleurs à la saison et les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui par suite de qualifications insuffisantes ou de manque de travail ne peuvent plus être engagés, en sont informés par écrit. », et que « Les employeurs font en sorte que leurs anciens travailleurs à la saison et les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée bénéficient de la priorité vis-à-vis des nouveaux travailleurs à la saison et titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée avec les mêmes qualifications et la même volonté de travailler ».



Liens et références

Organismes signataires de CCT

Société suisse des entrepreneurs

Fondée en 1897, la SSE est l'organisation professionnelle, économique et patronale des entreprises suisses du bâtiment et du génie civil ainsi que des branches apparentées au secteur principal de la construction. Elle est organisée en tant qu'association.

<http://www.baumeister.ch/fr/>

Unia

Syndicat interprofessionnel présent dans les branches du bâtiment, des arts et métiers, de l'industrie et du tertiaire.

<http://www.unia.ch/Branches-CCT.370.0.html?&L=1>

Syna

Syndicat interprofessionnel des métiers de l'artisanat de l'industrie et des services

<http://www.syna.ch/portrait/qui-sommes-nous.html>

CPSA

Commission paritaire suisse d'application du secteur principal de la construction. Organe d'application paritaire actif au niveau national.

<http://ahvbaumeister.ch/570.html?L=2>

Recherche d'emploi

ORP

Les offices régionaux de placement (ORP) sont des centres de prestations spécialisés dans les domaines du marché du travail, du placement et du chômage. On en dénombre actuellement environ 130, ce qui représente la plus grande plate-forme de l'emploi en Suisse.

Les ORP peuvent vous renseigner sur les possibilités qui s'offrent à vous (terminaux de recherche en libre accès dans les locaux de l'ORP, bourses de l'emploi sur Internet etc). Ils entretiennent une banque de données des postes vacants, vous donnant ainsi accès à une des plus actuelles et plus importantes bourses de l'emploi de Suisse

<http://www.espace-emploi.ch/ueberuns/rav/>

http://www.espace-emploi.ch/jobsuche/Jobs/einfache_suche/

Sitemap avec liens vers des moteurs privés de recherche en ligne et des placeurs privés.

<http://www.espace-emploi.ch/zusatz/sitemap/>

CHAPITRE V. Travailler dans le secteur de la propreté en Suisse.

Informations générales, liens et références

Le secteur de la propreté comporte, en plus des activités de nettoyage, toutes les activités des domaines de l'hygiène et de la désinfection ainsi que les services annexes liés à l'utilisation et à l'entretien de tous types de locaux, bâtiments, installations et équipements ou moyens de transport.

Ces activités concernent des métiers comme ceux de nettoyeur de bâtiments, nettoyeur de textiles, agent de propreté, employé en intendance, employé d'exploitation, employé de maison.

Les lieux de travail sont très variés et certains présentent des contraintes particulières comme les hôpitaux et établissements médicosociaux ou les établissements de l'hôtellerie-restauration.

Le travail domestique présente des possibilités d'emploi pour du personnel féminin peu ou pas qualifié mais celui-ci se réalise souvent dans des conditions précaires voire illégales (travail au noir).

Le travail au noir, très répandu, rend difficile une bonne appréciation du nombre global d'emplois dans le domaine qui doit se situer autour de 100'000.

L'emploi est majoritairement féminin (environ 70%) et le temps partiel est fréquent (environ 65%). Les femmes travaillent plus souvent que les hommes à temps partiel. Les horaires de travail sont particuliers car l'activité doit souvent avoir lieu lorsque d'autres personnes sont absentes des locaux ou installations (tôt le matin et tard le soir, ainsi que les week end).

Les étrangers représentent environ 40% des travailleurs.

Le secteur offre des opportunités d'emploi aux personnes peu ou pas qualifiées car les contraintes à l'engagement portent souvent sur des aptitudes personnelles (absence d'allergies, possibilités d'assumer des horaires irréguliers ou sur des plages horaires particulières...) plutôt que sur des compétences professionnelles. Certains secteurs d'activité demandent toutefois que les travailleurs puissent comprendre des notices rédigées dans la langue du lieu de travail et qu'ils puissent écrire de brèves notes. Les travailleurs sont souvent formés par les employeurs en collaboration avec distributeurs à l'usage de produits et d'appareils.

Le secteur du nettoyage dispose de quelques conventions collectives étendues (CCT) qui concernent les principales régions linguistiques.

En Suisse romande la CCT concernent les entreprises qui exercent dans les cantons de Vaud, Fribourg, Valais, Neuchâtel, Jura et les districts francophones de Berne.

<http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00420/00430/01477/index.html?lang=fr>

Cette convention fixe les lignes devant être respectées par les contrats individuels de travail.

Elle fixe six catégories professionnelles :

I. Chef d'équipe

II. Agent d'exploitation en possession d'un CFC d'agent d'exploitation

III. Personnel qualifié en possession d'un CFC de la branche ou d'un brevet de la branche ou ayant suivi avec succès des cours jugés équivalents.

IV. Personnel sans qualification, mais ayant 4 années d'activité dans la profession.

V. Personnel sans qualification à l'engagement.

VI. Personnel engagé sur la base d'un contrat dont le temps de travail contractuel n'excède pas 20 heures hebdomadaires. Cette durée de travail n'excèdera pas 18 heures hebdomadaires dès le 1er janvier 2012



Les salaires horaires bruts (en CHF) minima prévus sont en 2010:

I) 26.25, II) 25.10, III) 24.55, IV) 21.35, V) 19.35, VI) 16.35

La CCT prévoit également les règles pour les congés, les vacances, les assurances, les défraiements particuliers, etc.

Le canton de Genève dispose de sa propre CCT qui diffère sur beaucoup de points de la CCT romande, même si ces différences sont parfois minimales.

<http://www.nettoya-ge.ch/pdf/CCT.pdf>

En Suisse alémanique une CCT étendue couvre également les activités des entreprises de nettoyage.

<http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00420/00430/02092/index.html?lang=fr>

Celle-ci diffère des deux CCT romande et genevoise.

Les employés sont souvent formés par les employeurs qui

Les travailleurs domestiques ne sont évidemment pas concernés par une convention collective. Certains cantons disposent de contrats-types de travail (CTT) qui prévoient ou pas des salaires minima. Le gouvernement suisse a toutefois soumis (en 2010) un projet à consultation au près des partenaires sociaux pour introduire un CTT couvrant l'ensemble du territoire suisse. Le projet prévoit trois catégories salariales avec des salaires bruts minimaux :

- a. employé non qualifié 18 fr. 90 de l'heure;
- b. employé non qualifié avec au moins quatre ans d'expérience professionnelle dans l'économie domestique 20 fr. 50 de l'heure;
- c. employé qualifié 22 fr. 90 de l'heure

Liens et références

Organismes signataires de CCT

FREN fédération romande des entrepreneurs en nettoyage

<http://www.fren-net.ch/>

Aven association valaisanne des entreprises de nettoyage

<http://www.aven-vs.ch/homepage.html>

GESP groupement des entreprises de services et de propreté

<http://gesp.ch/>

Allpura association des entreprises suisses en nettoyage

<http://www.allpura.ch/>

AGENS association genevoise des entrepreneurs en nettoyage et services

<http://www.proprete.ch/pages/accueil.html>

CPPGN commission paritaire professionnelle genevoise du nettoyage

<http://www.nettoya-ge.ch/cct.htm>

Unia

Syndicat interprofessionnel présent dans les branches du bâtiment, des arts et métiers, de l'industrie et du tertiaire.

<http://www.unia.ch/Branches-CCT.370.0.html?&L=1>

Syna

Syndicat interprofessionnel des métiers de l'artisanat de l'industrie et des services

<http://www.syna.ch/portrait/qui-sommes-nous.html>

SIT syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs

<http://www.sit-syndicat.ch/spip/>



Recherche d'emploi

ORP

Les offices régionaux de placement (ORP) sont des centres de prestations spécialisés dans les domaines du marché du travail, du placement et du chômage. On en dénombre actuellement environ 130, ce qui représente la plus grande plate-forme de l'emploi en Suisse.

Les ORP peuvent vous renseigner sur les possibilités qui s'offrent à vous (terminaux de recherche en libre accès dans les locaux de l'ORP, bourses de l'emploi sur Internet etc). Ils entretiennent une banque de données des postes vacants, vous donnant ainsi accès à une des plus actuelles et plus importantes bourses de l'emploi de Suisse

<http://www.espace-emploi.ch/ueberuns/rav/>

http://www.espace-emploi.ch/jobsuche/Jobs/einfache_suche/

Sitemap avec liens vers des moteurs privés de recherche en ligne et des placeurs privés.

<http://www.espace-emploi.ch/zusatz/sitemap/>

Convention collectives étendues

CCT étendue Suisse romande

<http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00420/00430/01477/index.html?lang=fr>

CCT étendue Suisse alémanique

<http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00420/00430/02092/index.html?lang=fr>